



Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)
70,00		2,93

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)					
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	
FLUVIUS (GASELWEST)	12,15	1,77	53,52	0,94	11,27
FLUVIUS ANTWERPEN	13,40	1,97	83,76	0,56	11,27
FLUVIUS (IMEWO)	14,26	2,07	80,02	0,75	11,27
FLUVIUS LIMBURG	13,60	1,57	50,32	0,83	11,27
FLUVIUS WEST	6,42	2,36	73,57	1,01	11,27
FLUVIUS (INTERGEM)	10,89	1,60	52,56	0,76	11,27
FLUVIUS (IVEKA)	12,04	1,75	64,69	0,70	11,27
FLUVIUS (IVERLEK)	11,84	1,72	59,02	0,77	11,27
ORES (Brabant Wallon)	24,66	3,28	102,61	1,42	0,00
ORES (Hainaut gaz)	23,89	3,72	97,89	1,81	0,00
ORES (Luxembourg)	21,49	2,73	82,96	1,20	0,00
ORES (Mouscron)	21,53	2,92	83,24	1,44	0,00
ORES (Namur)	24,96	3,54	104,49	1,57	0,00
SIBELGA	4,68	1,79	38,76	1,11	15,88
FLUVIUS (SIBELGAS)	12,09	1,80	67,05	0,70	11,27
TECTEO (ALG)	26,71	2,91	94,26	1,56	0,00

TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)	
--	--

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)	
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)	
<= 5.000 kWh	2,76
> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	9,60

Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,09978
Cotisation fédérale ⁽¹⁾	0,06566

FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)	
---	--

Pour l'année 2021, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,146 €cent / kWh (hors TVA). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.

Eneco Gaz Naturel Home+ est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant les 4 premières années. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

(1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022106 pour la Belgique. / Valable du 1er juin 2021 au 30 juin 2021 inclus. / BB_032_022106_FR_ENECO_GAS_HOME_PLUS